

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

PARTIE 2

Question 24 **Référence:** **SCGM-19, document 4, page 23, lignes 13 à 15**

'La deuxième leçon à tirer est que trop de données, aussi bien que peu de données, empêchent de conclure.'

24.1 - Quelles sont les données que la SCGM estime essentielles de connaître pour pouvoir mener son évaluation à bien?

Réponse 24

24.1 Elles sont de natures différentes et spécifiques à chaque programme. Elles seront définies dans les plans d'évaluation de chaque programme lors de leur conception.